

**ACTE IMMOBILIER**

**HONORAIRES ET PRESTATIONS TTC**

**HONORAIRES APPLICABLES A COMPTER DU 1 OCTOBRE 2015**

VENTES	CHARGES	
	VENDEURS	ACQUEREURS
Appartements, Maisons, Immeubles	Jusqu'à 99999* € = 8,50 %**	
*Prix net vendeur	De 100 000* à 250 000* € = 7,50 %**	
** mini 5000€	De 250 001* à 350 000* € = 6,00 %**	
	De 350 001* à 500 000* € = 5,00 %**	
	Egal ou supérieur à 500 001* = 4,00 %**	
Terrains	10 %**	
Murs commerciaux, artisanaux, industriels	Jusqu'à 300 000 € = 8,00 %**	
	Supérieur à 300 000 € = 6,00 %**	
Fonds de commerce	10%**	
Autres	10%**	
LOCATIONS (vide et meublé)	BAILLEURS	LOCATAIRES
Honoraires d'entremise et de négociation	70€	
Honoraires visite, constitution du dossier, rédaction du bail :		
➤ Jusqu'à 35m <sup>2</sup>	8€ / m <sup>2</sup>	8€ / m <sup>2</sup>
➤ De 36m <sup>2</sup> à 60 m <sup>2</sup>	5€ / m <sup>2</sup>	5€ / m <sup>2</sup>
➤ Au-delà de 60m <sup>2</sup>	3€ / m <sup>2</sup>	3€ / m <sup>2</sup>
Honoraires état des lieux d'entrée :		
➤ Jusqu'à 35m <sup>2</sup>	3€ / m <sup>2</sup>	3€ / m <sup>2</sup>
➤ Au-delà de 35m <sup>2</sup>	2€ / m <sup>2</sup>	2€ / m <sup>2</sup>
Honoraires état des lieux de sortie (si hors gestion) :		
➤ Jusqu'à 75m <sup>2</sup>	150€	
➤ Au-delà de 75m <sup>2</sup>	2€/m <sup>2</sup>	
GESTION	PROPRIETAIRES	LOCATAIRES
<b>Voir nouveaux barèmes avec prestations au choix</b>		
Frais relance & procédure (retard paiement, demande justificatifs tels assurance, entretien...)		Frais réels
Retard paiement loyer supérieur à trente jours		10 % du loyer

## Barème des honoraires de Gestion Locative à 4 niveaux de prestations au choix

PRESTATIONS	Solution ECO	Solution PREMIUM	Solution PRIVILEGE	Solution PRESTIGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	5.25 % TTC	7,98% TTC	8.80% TTC	11,76% TTC	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	●	
Émission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations.	●	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>er</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable.	●	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	●	●	●	●	
Prés-état des lieux (un mois après la réception du congé)	○	●	●	●	98,56 € TTC
État des lieux établi sur support papier	●	○	○	○	
État des lieux sur tablette numérique avec reportage photo	○	●	●	●	210.00 € TTC
Restitution du dépôt de garantie.	●	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	○	●	●	●	20€ TTC/ trimestre
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	●	
Versement trimestriel des fonds perçus par virement	●	○	○	○	
Versement mensuel des fonds perçus par virement	○	●	●	●	2.50 €TTC
Versements des fonds par chèque	○	○	○	●	1,02 € TTC par envoi
Reddition mensuelle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	○	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	●	
Demande annuelle de l'attestation assurance habitation	●	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	●	
Réparation urgentes ou inférieures à 200 €	○	●	●	●	20 € TTC
Frais administratifs	○	○	●	●	1,89 € TTC
Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	●	88, 62 € TTC /an / lot
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier à la charge du propriétaire)	○	○	●	●	10 % TTC/mois impayé
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	○	○	●	65,89 € TTC taux horaire
Gestion technique d'entretien courant (en dessus du plafond fixé dans le mandat et inférieur à 1 500 € TTC) : Devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	○	●	●	65,89 € TTC taux horaire
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition des travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux,	○	○	○	●	98,56 € TTC taux horaire
Constitution et suivi du dossier ANAH	○	○	○	●	Forfait de 150€ TTC, puis taux horaire de 79,87€
Assurance loyers impayés et détérioration immobilière (% TTC du montant des encaissements annuels)	○	○	○	●	2.50% TTC
Gestion contrat assurance loyers impayés	○	○	○	●	2,98 € TTC

● pris en charge dans le forfait, ○ non pris en charge dans le forfait